

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220222

L'an deux mil vingt-deux, le 24 février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Vibraye, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation
16 février 2022

Date d'affichage
16 février 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 37
Votants : 41

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, PARIS Hubert, PITOU Jean Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, membres titulaires, Mme Annick BRUNEAU, membre suppléant.

Étaient excusés :

Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Jean Pierre MARIAIS
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Benjamin LABURTHE TOLRA
M. NICOLAY Christophe donne pouvoir à Jacques LACOCHE
Mme STERBA Eleonora donne pouvoir à Jean Pierre MARTEL
M. MORIN Sébastien

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220224-D20220222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/03/2022

Mme RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET : VOIRIE COMMUNAUTAIRE ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN PROGRAMMES 2022, 2023, 2024

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 21 janvier 2022, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux, pour les travaux et l'entretien de la voirie communautaire, d'une durée de trois ans (programmes 2022, 2023, 2024). La date limite de remise des offres était fixée au 17 février 2022 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 février 2022 :

Nom du candidat		Offre (HT) sur la base du détail quantitatif estimatif (DQE)		Valeur technique Note / 50	Prix Note / 40	Note Totale / 100	Classement
PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard	72400 CHERRE-AU	annuel : soit pour 3 ans :	347 487,70 € 1 042 463,10 €	60,00	40,00	100,00	1

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et après avoir voté, à la majorité,

VOTE : 35 voix POUR et 2 voix CONTRE, 4 ABSTENTIONS :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** le marché de travaux à PIGEON TP CENTRE IDF – Agence La Ferté Bernard (72400 CHERRE-EAU) pour un montant de 1 042 463,10 € HT, soit 1 250 955,72 € TTC (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

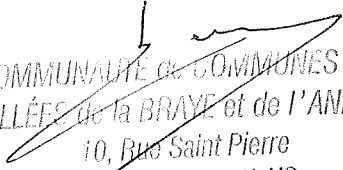
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 février 2022

Le Président,

Michel LEROY


COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS